



Conseil d'administration

340^e session, Genève, octobre-novembre 2020

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 2 novembre 2020

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Réunions sectorielles tenues en 2020 et propositions concernant les activités sectorielles en 2021

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la seule réunion tenue au cours du premier semestre de 2020, à autoriser son suivi (voir le projet de décision au paragraphe 18) et à choisir le thème d'une réunion supplémentaire qui pourrait être inscrite au programme de réunions sectorielles pour 2020-21. Le Conseil d'administration est également invité à prendre note du soutien que le Bureau a apporté aux mandants tripartites pour les aider à faire face aux incidences de la pandémie de COVID-19.

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principal résultat: Résultat 1: Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif; résultat 3: Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous; résultat 7: Une protection adéquate et efficace pour tous au travail.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.325/INS/2, GB.328/INS/3, GB.328/POL/8, GB.329/POL/4, GB.329/PV, GB.334/POL/3, GB.335/POL/3, GB.337/POL/2, GB.337/POL/PV, GB.338/POL/3(Rev.1), GB.338/PV(Rev.4) et GB.340/INS/21.

► I. Réunion tenue au cours du premier semestre de 2020

Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport (20-22 janvier 2020)

1. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration ¹, le forum s'est tenu à Genève du 20 au 22 janvier 2020.
2. Le forum était présidé par M. Michael Gaffey, ambassadeur (Irlande). Les trois vice-présidents étaient M^{me} Manon Post (Pays-Bas), du groupe gouvernemental; M. Mthunzi Mdwaba ², du groupe des employeurs; et M. Jonas Baer-Hoffmann ³, du groupe des travailleurs.
3. Le forum a réuni 125 participants, dont 51 représentants et conseillers gouvernementaux, 16 observateurs gouvernementaux de 48 États Membres, 10 représentants des employeurs et 28 des travailleurs, ainsi que 20 observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales invitées. Étaient également inscrits 18 membres du grand public.
4. L'objet du forum de dialogue mondial était d'examiner des questions d'actualité et des questions nouvelles en lien avec la promotion du travail décent dans le monde du sport. Un document d'orientation ⁴ a été élaboré par le Bureau et a servi de base pour les discussions. On trouvera dans le compte rendu des travaux du forum un résumé ⁵ de ces discussions, qui se sont conclues par l'adoption des points de consensus ⁶.

► II. Réunions à venir

a) Réunions prévues en 2020 et 2021

5. À sa 337^e session (octobre-novembre 2019) ⁷, le Conseil d'administration a adopté un programme préliminaire de réunions sectorielles pour 2020-21. Compte tenu des restrictions en matière de voyage mises en place pendant la pandémie de COVID-19, un programme révisé a ensuite été adopté par correspondance dans le cadre de la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration ⁸.

¹ GB.334/POL/3 et GB.329/PV, paragr. 512.

² Pour la dernière séance du forum, M. Mdwaba a été remplacé en sa qualité de vice-président employeur par M. Paul Mackay.

³ Pour la dernière séance du forum, M. Baer-Hoffmann a été remplacé en sa qualité de vice-président travailleur par M. Brendan Schwab.

⁴ GDFWS/2020.

⁵ GDFWS/2020/8.

⁶ GDFWS/2020/7.

⁷ GB.337/POL/2 et GB.337/POL/PV, paragr. 41.

⁸ La 338^e session, initialement prévue du 12 au 26 mars, n'a pas eu lieu en raison des restrictions en matière de réunions et de voyage introduites en conséquence de la pandémie de coronavirus. Plusieurs décisions ont cependant été prises par correspondance après examen par le bureau du Conseil d'administration et le groupe de sélection tripartite (voir GB.338/POL/3(Rev.1) et GB.338/PV(Rev.4)).

6. Comme il a été proposé dans le document GB.340/INS/21 (Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions), le programme des réunions officielles nécessitant la présence physique des participants sera suspendu jusqu'à ce que les conditions en matière de voyage, de santé et de sécurité permettent la tenue des réunions dans des circonstances normales.
7. La liste des réunions sectorielles tripartites mondiales reportées de 2020 ou initialement prévues pour 2021 figure en annexe, dans l'ordre chronologique que le Bureau a proposé. Le nombre de réunions qu'il sera possible de tenir ainsi que leurs dates et formats exacts seront arrêtés dès que les conditions permettront la reprise du programme des réunions officielles.

b) Réunion supplémentaire à inscrire au programme des réunions sectorielles pour 2020-21

8. Conformément aux décisions prises à l'occasion de l'examen du Département des politiques sectorielles ⁹, des ressources sont tenues en réserve afin que puisse être convoquée une réunion supplémentaire par période biennale sur une nouvelle question sectorielle présentant un intérêt pour les mandants et nécessitant une phase de préparation moins longue que la normale. Afin d'entamer les préparatifs de cette réunion supplémentaire au cours de la période biennale 2020-21, le Conseil d'administration a été invité en mars 2020 à sélectionner une question sectorielle spécifique qui serait examinée lors d'une réunion technique ou d'une réunion d'experts ¹⁰. Il a toutefois été décidé de reporter une décision à cet égard à un stade ultérieur, une fois que les réunions en présentiel pourraient reprendre et que l'on en saurait plus quant au nombre et aux dates des réunions officielles devant se tenir jusqu'à la fin de la période biennale ¹¹.
9. Si la reprogrammation des réunions officielles en 2020 et 2021 permettait d'organiser une réunion sectorielle supplémentaire, le Conseil d'administration devrait choisir une question: soit l'une de celles proposées précédemment (à savoir la protection des lanceurs d'alerte, ou l'indépendance et la protection des agents du service public – lutte contre la corruption), soit une nouvelle question, choisie parmi celles proposées par le groupe de sélection dans le cadre de la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration.
10. Depuis novembre 2015, la protection des lanceurs d'alerte figure sur la liste des questions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Conférence internationale du Travail ¹². Le document soumis au Conseil d'administration en novembre 2016 proposait que le premier examen soit confié à une réunion d'experts ¹³. Comme suite à la recommandation formulée par les organes consultatifs sectoriels en janvier 2017, le Bureau a entrepris des recherches sur ce sujet et a publié un document de travail concernant la législation et la pratique en matière de protection des lanceurs d'alerte dans

⁹ GB.328/POL/8, Annexe II, recommandations concernant les réunions, telles que confirmées par les organes consultatifs sectoriels à leur réunion de janvier 2017.

¹⁰ GB.338/POL/3(Rev.1).

¹¹ GB.338/PV(Rev.4), paragr. 53.

¹² Le Conseil d'administration a été informé en novembre 2015 que l'Internationale des services publics proposait d'inscrire une autre question à l'ordre du jour de la Conférence en vue d'une action normative visant à garantir l'indépendance, l'impartialité et la protection de certaines catégories de fonctionnaires, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption (voir GB.325/INS/2, paragr. 31).

¹³ GB.328/INS/3.

le secteur des services publics et financiers ¹⁴. À sa 337^e session (octobre-novembre 2019), le Conseil d'administration a estimé que le sujet, s'il était limité au secteur des services publics, était aujourd'hui considéré comme suffisamment abouti pour être examiné par une réunion d'experts. Une réunion ou une activité portant sur l'un des autres secteurs proposés nécessiterait que les travaux préparatoires commencent sans délai.

11. Il est donc important que le choix du thème d'une réunion supplémentaire qui pourrait être inscrite au programme des réunions sectorielles pour 2020-21 soit arrêté à la présente session du Conseil d'administration.

► III. COVID-19: Incidences et réponses au niveau sectoriel

12. Compte tenu des effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs et les industries et étant donné que le programme des réunions sectorielles a été suspendu, le Bureau a recentré ses travaux sectoriels sur le soutien aux efforts que les mandants déploient pour faire face à la pandémie.
13. Les effets de la pandémie de COVID-19 sont très variables d'un secteur à l'autre et ont mis en évidence la nécessité d'élaborer des politiques sectorielles volontaristes et bien conçues pour faire face à la crise. Les États Membres de l'OIT ont pris des mesures sans précédent visant à renforcer leur [secteur de la santé](#) et leurs [services publics d'urgence](#). Nombre d'entre eux apportent spécifiquement, dans leurs plans de relance et [réponses politiques nationales](#) que le Bureau s'emploie à rassembler et à diffuser, un soutien aux secteurs suivants: [tourisme](#), [aviation civile](#), [médias et culture](#), [agriculture et sécurité alimentaire](#), [industrie automobile](#), [industries du textile et de l'habillement](#), [transport routier](#), [navigation maritime et pêche](#), [commerce alimentaire](#) et autres secteurs durement touchés.
14. Le Bureau a élaboré une série de [17 mémoires sectoriels](#) pour aider les mandants à évaluer les incidences de la pandémie sur certains secteurs et pour mettre en évidence [les outils et instruments sectoriels dont l'OIT dispose](#) pour aider à soutenir les entreprises et à protéger les travailleurs. Des orientations et des [listes de contrôle spécifiques à chaque secteur](#) visant à prévenir et à combattre le COVID-19 dans divers secteurs – agriculture, éducation, santé, mines, transport maritime, textile, habillement, cuir et chaussure, et tourisme – ont été établies, souvent en collaboration avec des partenaires.
15. Les organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs ont contribué à l'élaboration de ces mémoires et outils, qui font office de recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés pour contribuer à «reconstruire en mieux». Les fédérations syndicales internationales et les associations sectorielles d'employeurs continuent à utiliser les instruments, outils et orientations sectoriels de l'OIT pour aider leurs membres, notamment en ce qui concerne le partage des connaissances et le renforcement des capacités.
16. Les associations d'employeurs et les organisations de travailleurs de nombreux secteurs différents ont élaboré [des déclarations communes et des appels à l'action](#) pour protéger les travailleurs et soutenir les entreprises. En particulier, l'Organisation internationale des employeurs, la Confédération syndicale internationale et IndustriALL Global Union ont

¹⁴ BIT, *Législation et pratique sur la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur des services publics et financiers*, Document de travail n° 328, 2019.

lancé un appel à l'action dans l'industrie mondiale de l'habillement, qui a été approuvé par plus de 125 marques et fabricants, organisations d'employeurs et de travailleurs et gouvernements. Le Bureau a également consulté en permanence la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée, ce qui a notamment conduit à la publication de la Déclaration du bureau de la Commission tripartite spéciale sur la maladie à coronavirus (COVID-19).

17. L'OIT a en outre examiné la question de la pandémie de COVID-19 dans le cadre de ses partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et le système multilatéral:

- a) Dans le contexte de la réponse au COVID-19 figurant dans le programme OIT-OCDE-OMS intitulé «Working for Health» (S'engager pour la santé), l'OIT a mis au point un outil pratique à utiliser dans les structures sanitaires pour protéger le personnel de la santé.
- b) Le Bureau a participé activement aux réunions extraordinaires des ministres du tourisme des pays du G20, ainsi qu'au comité de crise pour le tourisme mondial créé par l'Organisation mondiale du tourisme. Il a également contribué à l'élaboration de la note de synthèse «COVID-19 et transformation du tourisme» publiée en anglais par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- c) Des travaux ont été entrepris en collaboration avec les secrétariats de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue d'éliminer les restrictions en matière de changement d'équipage à bord des navires et des bateaux de pêche et d'élaborer des orientations sur la prévention et la gestion des cas de COVID-19 à bord des navires et des bateaux de pêche, ainsi que sur la promotion des mesures de santé publique à prendre pour faire face à la crise du COVID-19.
- d) En outre, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et l'OMS ont lancé un appel à l'action conjoint concernant le COVID-19 et ses incidences sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

► **Projet de décision**

18. Par correspondance, le Conseil d'administration:

- a) prend note du rapport du Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport et autorise le Directeur général à publier le rapport final;
- b) prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations concernant l'action à venir de l'OIT issues du forum;
- c) prend note de la série d'outils et de mesures destinés à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 dans certains secteurs et prie le Directeur général de continuer à soutenir ces secteurs dans la lutte contre la pandémie et la reconstruction en mieux;
- d) décide que, s'il était convenu d'inscrire une réunion supplémentaire au programme des réunions sectorielles mondiales pour la période biennale 2020-21, les ressources gardées en réserve seraient utilisées pour une réunion

technique ou une réunion d'experts portant soit sur la protection des lanceurs d'alerte (ou sur l'indépendance et la protection des agents du service public - lutte contre la corruption), soit sur une autre question sectorielle.

► **Annexe****Liste des réunions sectorielles tripartites mondiales pour la période biennale 2020-21**

Date (à confirmer)	Titre de la réunion	Lieu
2020		
20-22 janvier	Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport	Genève
2021		
13-15 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
Premier trimestre (25-29 janvier, à confirmer)	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile	Genève
Premier trimestre (8-12 février, à confirmer)	Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain	Genève
Premier trimestre (1 ^{er} -5 mars, à confirmer)	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent	Genève
Deuxième trimestre (12-16 avril, à confirmer)	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale	Genève
Deuxième trimestre (26-27 avril)	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
Deuxième trimestre (17-21 mai, à confirmer)	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	Genève
Troisième trimestre	Réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	Virtuel?
Octobre	Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	Virtuel?
Quatrième trimestre	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Virtuel?
Quatrième trimestre	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT Sécurité et santé dans la construction (1992)	Virtuel?
Quatrième trimestre	Réunion supplémentaire	Genève